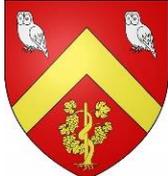


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-79 Délibération autorisant la signature d'une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place d'une mutuelle à destination des habitants**

Rapporteur : Diogène BATALLA

Afin d'améliorer l'accès aux soins, renforcer la solidarité et préserver le pouvoir d'achat, la Région Auvergne Rhône Alpes a retenu plusieurs partenaires proposant une mutuelle santé pour mettre en œuvre le dispositif « Ma mutuelle Région AURA ».

La Région AURA propose de signer une convention avec chaque commune intéressée, afin que les habitants de ladite commune puissent contractualiser avec le partenaire retenu par la Région AURA.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes sans emploi, seniors, micro-entrepreneurs, chômeurs, intérimaires, salariés en CDD ou CDI à temps partiel, ou plus généralement à toute personne exclue de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et souhaitant améliorer leur couverture maladie. Les personnes exerçant une activité professionnelle au sein de la commune signataire sont également éligibles.

Les personnes concernées ont ainsi la possibilité de souscrire auprès de MILTIS, partenaire retenu par la Région AURA, un contrat individuel à adhésion facultative, non éligible au dispositif Madelin et non labellisé.

MILTIS organisera des réunions d'information sur la commune et tiendra des permanences pour la mise

en place des contrats.

Un accueil téléphonique et un suivi des demandes sera réalisé par MILTIS.

Un bilan annuel sera communiqué par l'intermédiaire du dispositif « Ma mutuelle Région AURA ».

La convention est signée entre la commune et la mutuelle MILTIS pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.

Cette convention de partenariat est signée uniquement à des fins sociales et solidaires et ne donnera lieu à aucune indemnisation ou rémunération quelconque des deux parties.

VU la délibération n°2023-10/11-7-774 de la Région AURA approuvant le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale ;

VU la proposition de la Région AURA faite à la commune de signer une convention pour permettre aux personnes concernées de pouvoir bénéficier de cette mutuelle ;

Considérant l'opportunité pour les personnes concernées de la commune de pouvoir bénéficier de tarifs attractifs pour une complémentaire santé ;

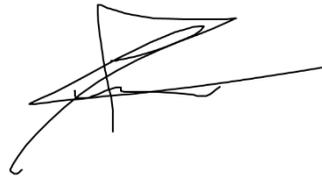
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention proposée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet ;
- **DE COMMUNIQUER** sur la mise en place de cette mutuelle.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of Aurillac. The stamp contains the text 'AURILLAC' and 'CANTON DE LAURILLAC'.

Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

A black ink signature of Léo Molinie, consisting of a stylized, angular scribble.